

**ETABLISSEMENT SECONDAIRE LYONNAIS
2020
(siège social extérieur)**

Règlement à joindre à votre dossier d'inscription

DENOMINATION :

1) Frais de Gestion de dossier.....	.250, 00 Euros
2) Cotisation CARPA.....	50,00 Euros
TOTAL.....	300,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :
par CCP - Chèque bancaire sur :
N° du chèque :

Signature